

Arrondissement de Digne les Bains

MAIRIE DE



QUINSON

Téléphone : 04.92.74.40.25

Télécopie : 04.92.74.00.03

Email : mairie.quinson@wanadoo.fr

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2016
A 20 HEURES 30

Présents :

ANDRE DE LA PORTE Paul - BAGARRE Robert - BERNE Arlette – ESPITALIER Jacques
(Maire et Président de séance) – GARCIN René – GONSOLIN Yves - PETIT Geneviève -
QUEROL Andrée

Absents excusés :

BOTTET Manuelle ayant donné pouvoir à ESPITALIER Jacques
GUIGNANT Francis ayant donné pouvoir à BAGARRE Robert

Secrétaire :

PETIT Geneviève.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote à main levée pour toutes les questions qui seront débattues au cours de cette séance : approbation à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 août 2016 (délibération).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu qui a été établi suite à la séance du 25 août 2016.

Approbation à l'unanimité.

2) Budget commune 2016 – délibération modificative n° 2 (délibération).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
66 D 66111 intérêts réglés à l'échéance	450.00			
023 D 023 virement à la section d'investissement		450.00		
Totaux	450.00	450.00	0.00	0.00
	0.00		0.00	

Investissement	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16 D 1641 emprunts en euros		450.00		
021 R 021 virement de la section de fonctionnement				450.00
Totaux	0.00	450.00	0.00	450.00
	450.00		450.00	

3) Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation (délibération).

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Approbation à l'unanimité des votes exprimés (une abstention).

4) Remise en état d'un bâtiment communal : demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur 2017 (délibération).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux doivent être entrepris dans le bâtiment communal abritant la bibliothèque et le centre de loisirs (ancienne Poste, rue du Var).

Il rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur attribuée par Monsieur le Sénateur au titre de sa réserve parlementaire et propose de le solliciter dans le cadre de sa réserve parlementaire 2017.

5) SDE04 – infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE) : participation communale annuelle (délibération).

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, réuni en séance du 25 août 2016, a délibéré favorablement à la modification statutaire du SDE04 permettant de proposer un véritable service public de l'électromobilité pour la recharge des véhicules hybrides et électriques.

Le conseil municipal était également sollicité afin d'acter sa volonté et son acceptation des modalités relatives au projet d'implantation d'une borne accélérée sur son territoire, mais a décidé de réserver sa décision dans l'attente de plus de précisions sur le coût de fonctionnement annuel par commune.

Le SDE04, dûment questionné à ce sujet, a informé la commune que le montant forfaitaire de la participation communale a été fixé à 500 euros par borne et par an.

Compte tenu des fortes restrictions budgétaires supportées par la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de différer sa décision à une date ultérieure.

6) Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la réalisation d'un parking et l'aménagement paysager d'un espace public ludique (délibération).

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a engagé dès 2014, un programme de désengorgement du centre bourg, rendu indispensable par l'accroissement de la fréquentation de la commune due notamment à son cadre remarquable et la présence du Musée de Préhistoire.

De plus, compte tenu de la configuration du centre du village, le nombre croissant d'habitants rend difficile l'accès à leur propriété.

La première phase a consisté en la réalisation d'un parking situé « entrée nord » et la municipalité souhaite à présent poursuivre ce programme par la création d'un parking public gratuit et l'aménagement paysager d'un espace public ludique qui se situeraient sur des emplacements réservés au POS actuellement en vigueur.

Le parking permettrait également de rejoindre le centre du village par un accès piétons.

Malheureusement, la commune ne dispose ni de terrain communal pouvant répondre à ce projet ni de sa maîtrise foncière : elle a donc engagé une négociation avec les propriétaires, laquelle est restée infructueuse.

En conséquence, les parcelles concernées n'ayant pu être acquises par voie amiable, la commune souhaite avoir recours à la procédure d'expropriation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser sur le principe d'une expropriation afin d'engager les études nécessaires à la réalisation des dossiers suivants :

- consultation pour le choix d'un bureau d'études chargé de l'aménagement
- consultation pour le choix d'un bureau d'études chargé de la procédure d'expropriation
- consultation pour le choix d'un géomètre

Approbation à l'unanimité.

7) Modification d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite à reclassement d'un agent (délibération).

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des avancements de grade au titre de l'année 2016, validé par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence réunie en séance du 25 mars 2016 et porté à connaissance de la commune en date du 04 avril 2016.

Il indique qu'un agent actuellement adjoint administratif 1^{ère} classe peut être promu au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et qu'il est nécessaire de modifier le libellé du poste actuel à compter du 1^{er} novembre 2016.

Approbation à l'unanimité.

8) Modification du tableau des emplois (délibération).

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier, réuni en séance du 16 décembre 2015, a approuvé le tableau des emplois de la collectivité.

Compte tenu de la délibération n° 07-09-16-01 du 28 septembre 2016 modifiant le poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, il est nécessaire, afin d'assurer la continuité de la clarté du fonctionnement des services, de modifier le tableau des emplois comme suit :

- suppression de l'emploi « adjoint administratif 1^{ère} classe » créé par délibération du 29 octobre 2010
- ajout de l'emploi « adjoint administratif principal 2^{ème} classe » créé par délibération du 28 septembre 2016

Il ajoute qu'une « coquille » s'est glissée dans le temps de travail d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, porté à 29 h 30 alors qu'il est en réalité à 27 h 46 (délibération du 14/12/2001).

Il propose au Conseil Municipal de valider ses propositions.

EMPLOIS PERMANENTS					
Filière	Libellé emploi	Grade	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Secrétaire de Mairie	Secrétaire de Mairie	1	TC 35 h	Délibération 30/11/1987
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	TC 35 h	Délibération 28/08/2015
			1	TC 35 h	Délibération 28/09/2016
		Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	TC 35 h	Délibération 26/10/1993
			1	TC 35 h	Délibération 01/06/2007
1	TNC 34 h	Délibération 12/01/2015			
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TC 35 h	Délibération 24/03/2011
			1	TNC 27.46 h	Délibération 14/12/2001
			1	TNC 20 h	Délibération 27/04/1971
Médico-sociale	ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	TNC 31.45 h	Délibération 30/10/2014

EMPLOIS NON TITULAIRES					
Précédemment autorisés restant en cours de validité jusqu'à extinction de la période maladie de l'agent remplacé					
Filière	Libellé emploi	Grade	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	1	TNC 34 h	Délibération du 15/04/2015
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	TNC 27 h	Délibérations 03/12/2014 et 12/01/2015
			1	TC 35 h	Délibération du 28/08/2015

EMPLOIS NON TITULAIRES

Par contrat pour faire face à un besoin occasionnel dû à une absence pour congés ou maladie.

A la première séance qui suit les décisions prises dans le cadre de cette autorisation, Monsieur le Maire rend compte des recrutements effectués

Filière	Libellé emploi	Rémunération	Nombre d'emploi	Durée de travail	Décision
Administrative	Remplacement agent administratif	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Technique	Remplacement agent technique	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015
Médico-sociale	Remplacement ATSEM	Indice correspondant au 1 ^{er} échelon du grade de l'agent remplacé au prorata des heures mensuelles effectuées	1	Au prorata du nombre d'heures de l'agent remplacé	Délibération du 28/08/2015

Questions diverses :

1. Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'évolution de différents dossiers (ASL Le Verdon et sinistre de la chaufferie de la salle polyvalente).

2. DLVA : Monsieur le Maire présente diverses actions programmées par la DLVA :

- des travaux de réhabilitation de la décharge de Quinson seront réalisés à compter de mi octobre 2016,
- matérialisation d'un accès aux bus pour les personnes à mobilité réduite,
- la commune ne disposant que d'un seul arrêt de bus, mise en place d'un ralentisseur routier
- la collecte des encombrants s'effectuera le quatrième lundi de chaque mois en prenant rendez vous au préalable avec la Ressourcerie de Haute Provence au 0810 220 013

3. Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement d'un chemin piétonnier le long de la RD 15, une demande a été effectuée auprès du Conseil Départemental, les parcelles concernées étant leur propriété.

4. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un véhicule stationne en permanence dans le vallon situé quartier « Puits de Ville », mais qu'étant donné que celui-ci n'est pas communal et malgré le fait que la commune ait informé le propriétaire des dangers encourus en cas de forte pluie, celui-ci ne donne pas suite à ses recommandations. Il est décidé d'interroger les services préfectoraux des mesures qui peuvent être mises en œuvre.

5. Dossier signalétique : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce dossier sera revu très prochainement.

6. Conteneurs à déchets ménagers « le Cours » : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de les retirer du local où ils sont entreposés actuellement et lui demande de réfléchir à un nouvel emplacement.

7. PLU : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion de travail se déroulera en Mairie le 17 octobre 2016 à 9 h 30, précisant que ce sera la dernière avant la tenue d'une nouvelle réunion publique.

8. L'emploi de secrétaire de Mairie n'étant plus pourvu, il est proposé de le supprimer. Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal pour effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence.

9. Monsieur le Maire présente un devis émanant d'une entreprise d'Esparron de Verdon qui propose de traduire en anglais le site internet de la commune. Compte tenu que le site est en cours de construction, le Conseil Municipal décide de laisser cette proposition en suspens et d'en informer le prestataire.

10. Etude de risques du camping municipal « Les Prés du Verdon » : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la SCP, prestataire retenue pour ce dossier, réalise la première étape qui consiste en un état des lieux du site.

11. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la situation financière extrêmement préoccupante de la communauté d'agglomération « DLVA ».

12. Service de restauration scolaire : Madame Andrée QUEROL rappelle à l'assemblée les nouvelles dispositions en vigueur depuis le mois de septembre 2015 : pré inscription avec paiement anticipé au moyen d'une fiche d'inscription à déposer en Mairie généralement avant le 25 du mois précédent. Elle indique que les retards d'inscription génèrent chaque mois des rappels aux familles. La gestion administrative de ces oublis répétitifs étant trop importante et onéreuse, il est proposé de ne plus relancer les familles à compter du mois de janvier 2017. Préalablement un courrier sera adressé aux parents d'élèves pour les prévenir de cette décision et de la non inscription de leur(s) enfant(s) en cas de dépassement du délai imparti à compter de janvier 2017.

Approbation à l'unanimité.

13. Transfert de la compétence « tourisme » à la DLVA à compter du 1^{er} janvier 2017 : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Agence Postale Communale est implantée dans le même bâtiment que l'Office de Tourisme et qu'il est nécessaire de se rapprocher de la Banque Postale afin de définir les conditions financières nécessaires à l'utilisation commune de ce local.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

La secrétaire de séance
PETIT Geneviève

Le Maire
Jacques ESPITALIER